

**Procédure d'inscription à l'Université de Strasbourg
IFSI**

Pour les 2^{ème} et 3^{ème} années non-inscrits en 2020-2021

Rappel : Les élèves infirmiers inscrits dans les IFSI doivent être inscrits administrativement dans une Université avec laquelle leur établissement a signé une convention. **L'inscription en ligne est du 16 juillet au 30 septembre 2021.**

Si vous étiez inscrit en parallèle à l'université de Strasbourg en 2020-2021, vous pouvez effectuer directement votre réinscription

Procédure en ligne 2021 :

Avant d'effectuer cette procédure vous devez avoir obtenu votre **attestation d'acquiescement** dans laquelle figure **le code**

CVEC : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

Vous avez réussi votre première ou deuxième année de formation en soins infirmiers en 2020-2021 et serez inscrit en deuxième ou troisième année en 2021-2022 :

- Si vous n'étiez pas inscrit(e) en 2020-2021 à l'Université de Strasbourg, vous devez effectuer une préinscription sur la plateforme eCandidat (<https://ecandidat.unistra.fr>) à partir du **16 juillet 2021**.

Une fois celle-ci validée, vous devrez effectuer votre inscription administrative intégralement en ligne (date de fin des inscriptions : **30 septembre 2021**).

Pour réaliser cette **pré-inscription**, vous devez :

1. Créer votre compte eCandidat

Université de Strasbourg eCandidat

Non connecté

- Accueil
- Assistance
- Offre de formation
- Connexion

Connexion **Créer un compte** ICI

Connexion

connecter avec votre identifiant et votre mot de passe de l'ENT. /

Attention ! Pour les candidats internationaux originaires d'un des

Si le message "Ce compte est verrouillé par un autre utilisateur" s'

Je suis étudiant à l'Université de Strasbourg

Veillez vous connecter **Connexion**

Je ne suis pas étudiant à l'Université de Strasbourg

Veillez vous connecter avec votre compte eCandidat

Utilisateur *

Utilisateur

Mot de passe *

Connexion

[J'ai oublié mes identifiants](#)

[J'ai perdu mon code d'activation](#)

Créer un compte ou ICI

Quand votre compte est créé, un mail vous est envoyé contenant :

- le **lien de validation** de votre compte eCandidat ;
- vos **identifiants de connexion** à l'application (login et mot de passe).

2. Lorsque votre compte est activé, vous devez :

- **Saisir vos informations personnelles** : état-civil (indiquer le nom de naissance pour les femmes mariées), adresse, baccalauréat, numéro INE
- **Candidater dans votre IFSI** :
 - Cliquer sur "Offre de formation" à gauche de l'écran ;
 - Sélectionner l'Institut de Formation en Soins Infirmiers dans la liste proposée ;
 - Cliquer sur l'IFSI et l'année d'étude dans lesquels vous allez vous inscrire.
- **Déposer les pièces justificatives demandées** (*format* : JPG ou PNG ; *taille* : 8 Mo maximum par pièce). Ces pièces sont : une copie recto-verso d'une pièce d'identité, une photo d'identité, la copie du relevé de notes du Baccalauréat.

Transmettre le dossier de candidature en ligne. N'oubliez pas de cliquer sur le bouton



- **Validation de votre dossier par l'université** :

Une fois votre dossier de préinscription validé par la faculté de Médecine, vous recevrez un message vous demandant de retourner sur votre compte eCandidat afin de confirmer votre admission. Pour que vous puissiez vous inscrire plus rapidement, la faculté confirmera pour vous votre admission. Le lendemain de cette confirmation vous recevrez un mail comprenant un code de connexion et vous expliquant comment procéder à votre inscription administrative à l'Université de Strasbourg (Unistra). Cette inscription s'effectue intégralement en ligne.

Avant d'effectuer votre **inscription administrative**, vous connecter sur le **site de l'Unistra**, vous devez vous munir de :

- **votre code CVEC** ;
- **votre code de connexion** délivré par eCandidat.

Connectez-vous au site Unistra : [première inscription](#)

Sur la page d'identification, saisissez votre code de connexion (code commençant par EC) et votre date de naissance :

Merci de vous identifier :

Pour plus d'information sur l'identifiant requis selon votre origine de candidature, veuillez consulter la page d'aide en cliquant sur le lien [Aide/](#) plus haut dans cette page

Identifiant : 1. Saisissez votre code de connexion (EC....)

Date de naissance (jjmmaaaa) : 2. Saisissez votre date de naissance

3. Cliquez pour continuer

Lors de l'inscription administrative en ligne, complétez ensuite scrupuleusement les champs dans les différentes pages (les champs avec * sont obligatoires)

Attention : dans la page « Données personnelles », merci de compléter les champs concernant votre adresse électronique personnelle :

A compléter impérativement (même si le champ n'est pas signalé obligatoire)

Coordonnées personnelles

Quel est votre téléphone portable ?

Quelle est votre adresse électronique personnelle ?

Veuillez confirmer votre adresse électronique personnelle

Attention : sur la page « Données annuelles », il vous faut **IMPERATIVEMENT** compléter la partie concernant votre inscription à l'IFSI : ces données sont nécessaires pour s'assurer que vous n'aurez aucun frais d'inscription à payer.

2. Sélectionnez le département dans lequel se situe votre IFSI

1. Sélectionnez "Etablissement Formations paramédicales/sociales" dans la liste déroulante

Si vous êtes inscrit(e) dans un autre établissement ?

Quel est le type d'établissement ?

Quel est le département où se trouve cet établissement ?

Précisez l'établissement d'inscription :

Souhaitez-vous y maintenir votre inscription ? oui non

4. Cliquez sur "oui"

3. Sélectionnez votre IFSI dans la liste déroulante

Exemple de saisie :

Si vous êtes inscrit(e) dans un autre établissement ?

Quel est le type d'établissement ?

Quel est le département où se trouve cet établissement ?

Précisez l'établissement d'inscription :

Souhaitez-vous y maintenir votre inscription ? oui non

Si les différents champs ont été correctement complétés, vous devrez en fin de procédure voir s'afficher un montant à 0 € comme illustré ci-dessous :

Montants droits à payer (en euros):

Droits de scolarité	0,00 €
Auditeur libre	0,00 €
Total dû à l'établissement :	0,00 €

Un récapitulatif de votre inscription vous sera ensuite proposé. Lorsque vous validerez votre inscription, un mail vous parviendra à l'adresse électronique indiquée pour la validation de votre saisie. Ce dernier vous indiquera votre n° étudiant et le lien pour activer votre environnement numérique et social de travail [Ernest](#).

Important : L'activation de votre compte [Ernest](#) est nécessaire pour pouvoir déposer vos pièces justificatives complémentaires

Pour toutes questions techniques, vous pouvez contacter le service d'assistance par formulaire

<http://assistance-inscription.unistra.fr>

-Les étudiant.es de 2^{ème} et 3^{ème} année non-inscrits en 2020-2021 doivent déposer une candidature sur E-Candidat pour pouvoir effectuer leur Inscription administrative Unistra (**à faire entre le 16 juillet et le 31 août 2021**)
-Lorsque la candidature est validée sur E-Candidat, ils/elles peuvent poursuivre la démarche d'inscription en se rendant sur le site de l'Unistra pour faire leur inscription en **ligne**.

Si l'étudiant.e était inscrit.e en parallèle à l'université de Strasbourg en 2020-2021, il/elle peut effectuer directement sa réinscription en ligne sur le site de l'Unistra.

Ces étudiant.es déjà connu.es de nos services peuvent s'inscrire en ligne en se munissant de :

-leur numéro étudiant.

Rappel : le numéro étudiant Unistra débute par 21 ou 22 (pas de lettres). A ne pas confondre avec le numéro INE composé de chiffres et de lettres.

-leur code CVEC (Contribution de vie étudiante et campus).